



## CABINET MADISTIN & ASSOCIES

195, Ave. John Brown Int. II Port-au-Prince, Haïti  
Tél.: (509) 2244.5050 Cel.: 3861.5050 / 3414.6945 / 3638.2023  
(305) 921.4588 (USA-CANADA)  
Email: cabinetmadistin@yahoo.com - smadistin@yahoo.com

Port-au-Prince, le 26 juillet 2013

Me Lucmanne DELILLE  
Commissaire du Gouvernement  
Près le Tribunal civil de Port-au-Prince,

*Recu au Parquet  
le 26/07/13  
par le Juge Lucmanne Delille  
à 11:20*

Honorable Magistrat,

Me Samuel MADISTIN, avocat, accuse réception de votre correspondance en date du 25 juillet de l'année en cours (cf. : PAB/CG/07) par laquelle vous l'avez invité au Parquet « pour un entretien (sic) en date du vendredi 2 aout 2013 à 10 heures du matin relativement au décès (sic) du juge Jean Serge JOSEPH ».

Il souhaite obtenir, avant la date et l'heure prévus pour cette rencontre, les éclaircissements suivants relativement au contenu de ladite invitation :

1.- Votre correspondance porte le numéro de référence **(PAB/CG/07)** et non **(3616/13P)** qui est le numéro de la dénonciation par laquelle il a instruit le Parquet d'un cas de mort suspecte survenu dans son ressort, le cas justement du juge Jean Serge Joseph ; Qu'est-il donc advenu de sa dénonciation ?

Vous conviendrez avec lui, Monsieur le commissaire, que cet agissement constitue une grande première au Parquet de Port-au-Prince. En plus d'être contraire à la pratique, il est aussi contraire à la loi. En effet l'article 37 du CIC dispose : « Hors les cas énumérés dans les articles 22 et 36, le commissaire du Gouvernement instruit, soit par une **dénonciation**, soit par toute autre voie, qu'il a été commis dans son ressort, un crime ou un délit, ou qu'une personne qui en est prévenue se trouve dans son ressort, **sera tenu de requérir qu'il en soit informé**, même de se transpormer, s'il en est besoin, sur les lieux, afin d'y dresser tous les procès-verbaux nécessaires, ainsi qu'il sera dit au chapitre des « juges d'instruction » ;

2.- Entretien, en français, signifie causerie, pourparlers, tête-à-tête ; décès signifie mort naturelle. De quelle autorité légale dispose le Parquet pour s'entretenir, dans un cadre formel, d'un cas de décès ? Par cet acte le Parquet prend ouvertement position contre l'opinion publique générale qui parle de « mort suspecte » et non de « décès » dans le cas du juge Jean Serge

JOSEPH ; Un entretien relatif à un décès n'est pas, a moins qu'il se trompe, l'ouverture d'une enquête criminelle.

Monsieur le Commissaire,

Le traitement du dossier soumis à votre sagacité demande du courage, première qualité d'un magistrat digne de ce nom. « Sou pa k kriye pa fè grimas » comme on dit dans le langage vernaculaire. Cette espèce pose dans toute son acuité la problématique de la théorie de **l'équivalence des conditions** dans le droit pénal moderne.

Le professeur Eric DESMONS dans un texte sur l'extension du domaine de la responsabilité pénale des représentants de l'autorité publique publié dans « JUSTICES : L'Etat devant le juge pénal », explique les notions de **fait pénalement responsable** à l'opposé de la faute punissable, de **l'imputation fictive** pour établir une responsabilité des auteurs directs et indirects (ayant créé la situation à l'origine du dommage) qui ont concouru à l'infraction. La réunion du 11 juillet 2013 à laquelle ont pris part, entre autres, « le premier Ministre, Monsieur Laurent Salvador Lamothe, le Ministre de la justice, Monsieur Jean Renel Sanon et le doyen du Tribunal civil de Port-au-Prince, Me Raymond Jean Michel », constitue un manque de sens de l'opportunité politique. Ces grands dignitaires de l'Etat, en exerçant des pressions sur le juge, n'ont pas pris la décision qui pourrait éviter au pays et à la justice cette perte inestimable.

Honorable Magistrat,

Elevé dans une famille qui lui a inculqué un sens civique très aiguisé, il pense, à juste titre, qu'une dette insolvable à l'égard des morts le rive à la vérité, comme les accusateurs du procès Barbie.

Il est entièrement disposé à répondre, dans le respect des **normes, principes et procédures**, aux questions de la justice sur **la mort suspecte** du juge Jean Serge Joseph.

Saluts et Respects |

Samuel MADISTIN  
Avocat

